



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 97248

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur l'importance que revêtent les actions de lutte contre les violences intrafamiliales financées par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIDP) dans la mesure où elles sont destinées non seulement à l'accueil et à l'information des femmes victimes de violences mais aussi à la prise en charge des auteurs de ces violences, ce qui constitue une condition essentielle de la prévention de la récidive. Elle craint que la priorité assignée au FIDP en faveur du développement de la vidéoprotection ne s'effectue au détriment de ces interventions à caractère social ou éducatif dont l'utilité n'est cependant pas contestable. Elle lui demande donc d'indiquer quelle place et quelles enveloppes de crédits seront consacrées à ces actions dans la circulaire actuellement en préparation sur l'utilisation des crédits du FIDP pour 2011, et si ceux-ci apporteront une contribution au financement du troisième plan de lutte contre les violences envers les femmes dont elle vient d'annoncer le lancement.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97248

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13905

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)